



Conseil métropolitain du 4 mai 2026

« Une Métropole solidaire, mobilisée pour l'ensemble des 71 communes »

Lundi 4 mai 2026

Sommaire

LA METROPOLE VA DOUBLER LE FONDS D'AIDE A L'AMENAGEMENT (FAA), PERMETTANT DE SOUTENIR LES PROJETS PORTES PAR LES 'PETITES COMMUNES' DU TERRITOIRE..... 3

DEMOCRATIE LOCALE : LA METROPOLE RENOUVELLE SON CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DURABLE 3

INTEGRATION TARIFAIRE : PROLONGATION DE L'EXPERIMENTATION DE L'ACCEPTATION DES TITRES URBAINS ASTUCE SUR LE RESEAU NOMAD TRAIN ENTRE LES GARES DE LA METROPOLE..... 4

LA METROPOLE PROLONGE SON AIDE A L'ACHAT DE VELOS ELECTRIQUES ET DE VELOS ADAPTES POUR LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE 5

LA METROPOLE SOUTIENT FINANCIEREMENT L'IMPLANTATION DE COMMERCES A DUCLAIR, AU TRAIT ET A ELBEUF-SUR-SEINE 5

SOLIDARITE INTERCOMMUNALE : LA METROPOLE ACCOMPAGNE FINANCIEREMENT DES PROJETS PORTES PAR LES COMMUNES..... 6

Conseil métropolitain du 4 mai 2026

« Une Métropole solidaire, mobilisée pour l'ensemble des 71 communes »

La Métropole Rouen Normandie engage ce lundi 4 mai 2026 une série de mesures fortes pour la solidarité intercommunale et la transition social-écologique. Doublement du Fonds d'aide à l'Aménagement (FAA) pour amplifier le soutien aux projets portés par les 'petites communes' de la Métropole, renouvellement du Conseil de développement durable (CDD), prolongation de l'expérimentation de l'acceptation des titres urbains Astuce sur le réseau Nomad Train entre les gares de la métropole, prolongation de l'aide à l'achat de vélos électriques et de vélos adaptés pour les personnes à mobilité réduite, soutien financier pour l'implantation de commerces à Duclair, au Trait et à Elbeuf-sur-Seine... La Métropole s'engage par ailleurs auprès de différentes communes au titre de la solidarité intercommunale, en co-finançant des projets structurants qu'elles portent.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président de la Métropole Rouen Normandie : « Dans un contexte où les collectivités sont fortement sollicitées, la Métropole agit concrètement pour soutenir les communes, faciliter le quotidien des habitants et préparer l'avenir du territoire.

Nous renforçons d'abord la solidarité territoriale en doublant le Fonds d'aide à l'aménagement, afin d'accompagner davantage de projets portés par les 'petites communes' et leurs élus. Entretien du patrimoine communal, rénovation d'équipements publics comme les écoles, aménagement d'espaces publics ou encore installation de dispositifs de vidéoprotection... C'est utile et c'est concret, pour soutenir des projets du quotidien !

Nous renouvelons également le Conseil de développement durable pour continuer à associer largement la société civile, les citoyens, les acteurs associatifs et économiques aux grandes orientations métropolitaines.

Nous poursuivons aussi nos efforts pour faciliter les mobilités du quotidien, avec la prolongation de l'expérimentation permettant d'utiliser les titres Astuce dans les trains au sein de la métropole, et le maintien des aides à l'achat de vélos électriques et pour les personnes à mobilité réduite.

La Métropole continue également de soutenir l'activité économique locale, notamment à travers l'accompagnement à l'implantation de commerces, et d'investir aux côtés des communes dans des projets utiles aux habitants.

À travers ces décisions, nous affirmons une Métropole solidaire, engagée dans la transition social-écologique et attentive aux besoins très concrets des habitants de notre agglomération.

On se bat. On ne lâche rien. »

La Métropole va doubler le Fonds d'aide à l'aménagement (FAA), permettant de soutenir les projets portés par les 'petites communes' du territoire

La Métropole est constituée de nombreuses communes de moins de 4 500 habitants (45 sur 71 communes). Elle entend jouer pleinement un rôle de solidarité en vue de permettre, aux communes de moins de 4 500 habitants, un développement équilibré et harmonieux sur l'ensemble du territoire.

Ce soutien traduit la volonté de la Métropole d'être aux côtés des maires et des équipes municipales, en première ligne face aux défis du quotidien.

A ce titre, depuis 2015 la Métropole verse, aux 45 communes de moins de 4 500 habitants qui en font la demande, une aide permettant de financer la réalisation d'équipements publics communaux, le Fonds d'aide à l'aménagement (FAA) en investissement.

Ce dispositif permet ainsi d'accompagner des projets très concrets qui améliorent directement le cadre de vie des habitants : entretien du patrimoine communal, aménagement et entretien des espaces verts, rénovation d'équipements publics comme les écoles, ou encore acquisition de dispositifs de vidéo-protection... Comme approuvé en 2021, pour l'année 2026, l'enveloppe financière du Fonds d'aide à l'aménagement est de 700 000 €. Ce soutien constitue pour de nombreuses petites communes un appui décisif pour engager ou accélérer des projets qu'elles portent au service de leurs habitants.

A partir de 2027, la Métropole souhaite doubler l'enveloppe annuelle du FAA investissement pour la porter à 1 400 000,00 €. Ce doublement permettra d'accompagner davantage de projets communaux et de renforcer concrètement la solidarité métropolitaine en soutenant l'investissement local et l'action des élus de proximité.

Démocratie locale : la Métropole renouvelle son Conseil de Développement Durable

Le Conseil de Développement Durable de la Métropole (CDD) rassemble les acteurs locaux et joue le rôle d'interface entre l'institution métropolitaine et la société civile. Il offre un lieu d'expertise citoyenne et de débat sur les enjeux métropolitains, contribuant ainsi à enrichir les politiques publiques et à renforcer la participation du territoire dans son ensemble.

1. Bilan synthétique du mandat 2021-2026 du Conseil de Développement Durable (CDD)

Le Conseil a réuni 69 structures membres représentées chacune par un binôme paritaire et réparties en trois collèges : les acteurs associatifs, initiatives citoyennes et collectifs ; les organismes publics et assimilés ; ainsi que les acteurs économiques, organisations socio-professionnelles et syndicales. Le Conseil a également compté quelques personnalités qualifiées, portant son effectif total à 150 membres.

Le fonctionnement du CDD s'organisait autour de deux instances d'action : les assemblées plénières et 4 comités thématiques : le Comité des Partenaires Mobilité (CPM), le Comité d'Évaluation de la Transition Social-Écologique (CETSE), le Comité du Changement Climatique et de l'Aménagement du Territoire (CCCAT), le Comité du Numérique (CDN).

Les membres ont réalisé entre 2021 et 2026 :

- 5 900 heures de travail bénévole
- 160 réunions de travail et événements divers
- De nombreuses participations et contributions à l'élaboration de politiques métropolitaines sur des domaines très variés : logistique urbaine, stationnement, mobilités douces, accessibilité, élaboration de la trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN), formes urbaines, renaturation, sobriété foncière, habitat, projet Saint-Sever Nouvelle Gare et ligne T5...
- 13 contributions formalisées parmi lesquelles :
 - o Contribution à l'élaboration du Plan De Mobilité (PDM) 2035 en juin 2022,
 - o Contribution sur le bien-être et les enjeux du bien vivre dans le quartier Flaubert en avril 2023,
 - o Proposition de tarification solidaire dans les transports en commun en octobre 2023,
 - o Contribution au projet de Service Express Régional Métropolitain (SERM) en juin 2025,
 - o Avis sur le plan d'action Air Énergie Climat du SCoT-AEC en juin 2025,
 - o Contribution à la feuille de route sur l'IA en février 2026.

Enfin, le Conseil de Développement Durable a poursuivi dans la dynamique territoriale engagée grâce à la COP21 locale depuis 2019, et il a été signataire en septembre 2025 de l'Accord de Rouen pour le climat #2. Il s'y est notamment engagé à poursuivre son travail d'évaluation des politiques publiques des transitions.

2. La Métropole renouvelle son Conseil de développement durable, au service de la démocratie participative métropolitaine

La Métropole renouvelle son Conseil de développement durable (CDD), instance majeure de participation citoyenne qui associe la société civile à l'élaboration et à l'évaluation des politiques publiques. Forte du bilan positif du précédent mandat, elle confirme les principes qui ont fait leurs preuves : une organisation en trois collèges représentatifs des acteurs associatifs, publics et économiques, une parité femme-homme, et un rôle central d'instance consultative et de proposition sur les grandes orientations métropolitaines.

Ce renouvellement s'accompagne aussi d'évolutions pour renforcer encore la dynamique participative : un appel à candidatures élargi afin de diversifier les profils et améliorer la représentativité territoriale, la possibilité renouvelée d'intégrer des personnalités qualifiées. Un renouvellement partiel à mi-mandat permettra enfin d'entretenir la vitalité et l'ouverture de cette instance.

Intégration tarifaire : prolongation de l'expérimentation de l'acceptation des titres urbains Astuce sur le réseau Nomad Train entre les gares de la métropole

Le train est un mode de déplacement tout à fait adapté à des trajets métropolitains et doit davantage être mis en avant comme tel. Dans cet objectif, la Région Normandie et la Métropole Rouen Normandie se sont conjointement engagées dans une démarche de développement du train comme mode urbain.

La Métropole a souhaité mettre en œuvre une intégration tarifaire permettant l'acceptation des titres urbains Astuce sur le réseau Nomad Train exploité par la SNCF pour les trajets intra-communautaires (c'est-à-dire les trajets ayant pour origine et pour destination des arrêts dans le ressort territorial de la Métropole, soit entre les huit gares du réseau métropolitain), et ce afin de faciliter et développer l'intermodalité entre les deux réseaux Astuce et Nomad.

A cette fin, une convention d'expérimentation a été conclue avec la Région Normandie, le syndicat mixte Atoumod, SNCF Voyageurs, Transdev Rouen et la Régie des Transports de l'Agglomération Elbeuvienne.

Le lancement du dispositif d'intégration tarifaire ferroviaire a été réalisé au 1^{er} septembre 2024 pour une durée de 24 mois, soit jusqu'au 31 août 2026. Il s'agit d'une expérimentation qui fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation, et est reconductible de façon expresse pour une période d'un an.

La première année d'expérimentation s'avère pleinement satisfaisante (près de 86 000 validations M Ticket dans les 8 gares entre le 1^{er} septembre 2024 et le 31 août 2025, 700 usagers concernés, absence de suroccupation des trains, contrôles conjoints efficaces permettant de limiter la fraude, une bascule des titres Nomad vers les titres Astuce conforme aux estimations réalisées début 2024). L'expérimentation est prolongée a minima jusqu'au 10 juillet 2027, avant d'envisager une reconduction.

La Métropole prolonge son aide à l'achat de vélos électriques et de vélos adaptés pour les personnes à mobilité réduite

La Métropole a adopté dès 2022 un règlement d'aides à l'achat de vélos qui a évolué jusqu'en 2026 pour prendre en compte toutes les mobilités cyclables, et ce dans l'objectif d'atteindre, d'ici 2035, les cibles du Plan Vélo fixées à 5 % de part modale vélo à l'échelle du territoire de la Métropole et 7 % sur la zone urbaine dense.

Cette aide concerne quatre modèles de vélos (les vélos de ville à assistance électrique, les vélos pliants, les vélos cargos familiaux et les vélos adaptés pour personnes à mobilité réduite), mais également les remorques fixées sur les vélos pour le transport de jeunes enfants.

Pour en bénéficier, les demandeurs doivent, au préalable, avoir loué un vélo auprès du service public LOVÉLO de location longue durée, sauf pour l'acquisition de vélos adaptés aux personnes à mobilité réduite et pour l'achat de remorques. Afin de poursuivre les objectifs fixés, la Métropole décide de prolonger le dispositif au 31 décembre 2032.

La Métropole soutient financièrement l'implantation de commerces à Duclair, au Trait et à Elbeuf-sur-Seine

La Métropole a déployé deux dispositifs complémentaires pour soutenir l'implantation et le développement des commerces de proximité au sein de périmètres précis définis par les communes du territoire signataires d'une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) : Dynamique Location Commerce, qui vise à accompagner la prise à bail de nouveaux locaux commerciaux, et Dynamique Immobilier Commerce, qui permet de financer en partie des travaux de rénovation ou de mise aux normes. Ces aides, attribuées dans le respect du régime « de minimis », sont accordées directement aux entreprises, sous forme de subventions plafonnées et versées en deux temps. Entreprises bénéficiaires :

- Entreprise l'After à Elbeuf-sur-Seine pour l'installation d'une activité de bar à cocktail et tapas sur cette commune : 15 220 € au titre du dispositif Dynamique Immobilier Commerce et 10 800 € au titre du dispositif Dynamique Location Commerce ;
- SARL Nadu à Duclair pour l'installation d'une activité d'épicerie fine italienne sur cette commune : 6 600 € au titre du dispositif Dynamique Location Commerce ;
- Association Brotonne Environnement pour l'installation d'une activité de services à la personne sur cette commune : 5 400 € au titre du dispositif Dynamique Location Commerce.

Solidarité intercommunale : la Métropole accompagne financièrement des projets portés par les communes

La Métropole entend jouer pleinement son rôle de solidarité aux côtés des communes en vue de permettre un développement équilibré et harmonieux du territoire. À ce titre, la Métropole participe au financement des projets locaux portés par les communes, via le Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) pour les communes de moins de 4500 habitants et dans le cadre du Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local (FACIL). Ce dernier dispositif, déployé depuis mai 2021, comprend une bonification financière pour les projets intégrant une dimension social-écologique. Les deux dispositifs, le FAA et le FACIL, sont cumulables. Un dernier dispositif, le FACIL Culture, a été adopté en 2024. Il vise à soutenir les dépenses d'investissements des communes en matière culturelle, et est également cumulable avec le FAA et le FACIL. L'ensemble des investissements précités se cumulent par ailleurs avec ceux engagés par les co-financeurs du territoire.

Financements adoptés au titre du FAA, du FACIL et du FACIL Culture

- **Notre-Dame-de-Bondeville**
- Rénovation et modernisation de la bibliothèque et acquisition de matériel de musique (FACIL Culture enveloppe A : 30 001,73 €)
- **Saint-Paër**
- Acquisition d'une scène mobile (FACIL Culture enveloppe A : 11 429,43 €)
- **Darnétal**
- Aménagement de l'entrée de l'école Jules Ferry (FACIL : 1 780,62 €)
- **Jumièges**
- Rénovation thermique de l'office notarial (FACIL : 92 245,08 € / FAA : 13 295,52 €)
- **Saint-Pierre-de-Varengeville**
- Installation d'un sanitaire public (FAA : 10 014,25 €)
- **Freneuse**
- Installation d'un système de vidéoprotection (FAA : 7 068,55 €)
- **Quevreville-la-Poterie**
- Création d'un boulodrome (FAA : 36 995,50 €)

Perrine BINET

perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 76 84 24 - 07 64 67 18 05

Ibtissam MADI

ibtissam.madi@metropole-rouen-normandie.fr

02 76 30 31 33 - 06 60 71 99 61